

**ARRETE DU MAIRE N° 5817/2019  
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX  
DE REPRISE D'ENROBE SUR TROTTOIR, AVENUE DE GROSBOIS,  
DU 26 AOUT AU 6 SEPTEMBRE 2019**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

**Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

**Considérant** que des travaux de reprise d'enrobé sur trottoir doivent être exécutés par l'entreprise EJL IDF GRIGNY, 5 rue Gustave Eiffel, 91350 GRIGNY et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** L'entreprise EJL IDF GRIGNY effectuera les travaux susvisés avenue de Grosbois, du 26 août au 6 septembre 2019.

**ARTICLE 2** La circulation s'effectuera en demi-chaussée avec alternat manuel.

L'entreprise chargée des travaux neutralisera les emplacements nécessaires aux véhicules de chantier, mettra en place toute signalisation conforme à la réglementation afin de protéger les chantiers et les usagers et œuvrera à faciliter l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.

**ARTICLE 3** Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

**ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
L'entreprise EJL IDF GRIGNY,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,  
Le SIVOM.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 20 août 2019

Jean-Michel CARICI  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de Marolles-en-Brie

